



Bulletin Officiel

N° 3736 Lundi 29 Novembre 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « TUNIS RE » 2

PROJET DES RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'AGE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « TUNIS RE » 2

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2010-2 » 3-5

COURBE DES TAUX 6

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 7-8

AVIS DES SOCIETES

Société Tunisienne de Réassurances - Tunis Re-

Siège social : Avenue Mohamed V BP 29 -1073 Tunis -

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

La Société Tunisienne de Réassurances -Tunis Re- porte à la connaissance de ses actionnaires que son assemblée Générale extraordinaire se tiendra le lundi 6 décembre 2010 à 15 H , à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), angle avenue principale, rue du Lac Turkana, les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social de 30 Millions dinars pour le porter à 75 Millions de dinars
- Modification de l'article 6 des statuts.

2010 - AS - 1058

Projet des résolutions

Société Tunisienne de Réassurances - Tunis Re-

Siège social : Avenue Mohamed V BP 29 -1073 Tunis -

Projet des résolutions de la Société Tunisienne de Réassurances -Tunis Re- qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 6 décembre 2010.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir examiné la proposition du conseil d'administration, décide d'augmenter le capital social de la société Tunisienne de Réassurances -Tunis Re- d'un montant de 30 Millions de dinars pour le porter à 75 Millions de dinars.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire délègue au conseil d'administration tous les pouvoirs pour fixer les modalités et les conditions de l'augmentation du capital et la réaliser conformément à la législation en vigueur.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire charge le conseil d'administration de modifier l'article 6 des statuts après la réalisation du capital.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire charge le Président Directeur Général d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité légale des présentes.

2010 - AS - 1057

AVIS DES SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2010-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 19 mai 2010 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées. Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 10 août 2010 d'émettre un emprunt obligataire de 35 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après.

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2010-2 ».

Montant : 35 000 000 de dinars divisé en 350 000 obligations.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 100 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année n-1 au mois d'Octobre de l'année n.
- 5,5% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,5% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2010, qui est égale à 4,3317%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,3317%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale : Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de **7 ans avec deux années de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 5 ans pour l'emprunt obligataire «ATL 2010-2».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 4,463 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/12/2010**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/12/2010** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la troisième année suivant la date limite de clôture des souscriptions, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **30/12/2017**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 Décembre** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu respectivement le **30/12/2011** et le **30/12/2013**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **13/12/2010** auprès de l'Arab Financial Consultants -intermédiaire en bourse, sis 4 Rue 7036 El Menzah IV- 1004 Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse- sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le **30/12/2010**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **10/01/2011** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **10/01/2011**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/12/2010** auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue 7036 El Menzah IV, 1004 Tunis et la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire

- Suite -

«ATL 2010-2 » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation : La présente émission a reçu la note BBB (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 15/10/2010.

Cotation en bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'Emprunt Obligataire «ATL 2010-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'Emprunt Obligataire «ATL 2010-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° **10-0719** en date du **24 novembre 2010**, du document de référence « ATL 2010 » enregistré par le CMF sous le n° **10-008** en date du **9 juillet 2010** et de son actualisation enregistrée par le CMF le **24 novembre 2010** sous le n° **10-008/A003** seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL, Ennour Building, Centre Urbain Nord –1082– Mahragène ; de la BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis; de l'AFC - intermédiaire en Bourse, 4 Rue 7036 El Menzah IV –1004– Tunis et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 29 NOVEMBRE 2010
--

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,684%		
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,694%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,702%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,709%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,716%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,723%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,733%	996,943
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,737%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,777%	1 014,454
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,849%	1 002,829
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,891%	1 031,323
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,927%	1 077,623
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,944%	1 106,235
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,987%	1 074,181
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 007,880
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 078,136
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,497
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 106,300
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,822

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	134,855	134,883		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,722	11,733		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,210	1,210		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,495	32,504		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,653	44,664		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	168,454	168,264		
7 FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	703,651	702,564		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	144,396	144,500		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	133,333	133,423		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	118,635	118,741		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	117,556	117,702		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	113,510	113,518		
13 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	-	98,928	98,681		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
14 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 290,812	1 287,656		
15 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 249,541	2 243,847		
16 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	125,352	124,365		
17 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	124,292	123,799		
18 FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 148,567	1 148,414		
19 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	132,357	130,938		
20 FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	167,606	166,879		
21 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	15,320	15,186		
22 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 869,615	5 862,028		
23 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 637,835	6 630,215		
24 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,417	2,390		
25 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,907	1,891		
26 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,234	1,229		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL
			Date de détachement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
27 SANADIT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	107,836	107,863
28 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	104,141	104,169
29 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	104,744	104,772
30 ATILJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATILJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	102,647	102,657
31 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	103,440	103,470
32 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	106,759	106,784
33 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	103,530	103,562
34 SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	103,593	103,625
35 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	103,732	103,774
36 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	105,684	105,709
37 GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	102,545	102,571
38 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	103,939	103,970
39 FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	103,700	103,726
40 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	106,185	106,215
41 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	105,786	105,812
42 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	102,354	102,379
43 SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	102,605	102,634
44 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	103,990	104,020
45 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	102,084	102,117
46 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	105,835	105,863
47 MAXULA INVES TISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	103,846	103,873
48 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	102,372	102,403
49 AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	104,231	104,262
50 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	104,443	104,470
51 ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	101,687	101,713

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,429	10,501	10,507
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	102,811	103,676	103,706
54	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	En cours de liquidation
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	101,705	101,833
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,711	76,634
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	160,477	160,953
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 611,357	1 614,209
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	114,837	115,008
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	120,802	121,023
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	98,615	98,547
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,691	16,706
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	283,734	283,174
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	53,049	53,139
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 327,480	2 325,105
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	81,139	81,064
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	59,164	59,145
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	104,451	104,394
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	115,693	115,684
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	112,921	112,850
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,738	11,732
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,807	12,794
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	16,960	16,948
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,599	17,574
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,628	12,629
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	135,213	135,172
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	135,700	135,782
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	129,822	129,944
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	21,353	21,295
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	102,554	102,611
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	107,277	107,388
82	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	155,134	154,904
83	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,511	10,498
84	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	126,848	126,395
85	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	117,705	117,662
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	186,050	185,755
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	162,548	162,403
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	139,735	139,781
89	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	11 031,675	11 003,057
90	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	198,026	197,135
91	MAC ETHICAL FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	-	110,881	110,971
92	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 490,480	1 482,752
93	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	109,056	108,642
94	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	110,557	110,429
95	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 529,870	10,477,609

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

IMPRIMERIE

**du
C M F**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS